ARRETE N°2021-129 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNE 2021.

Le Maire d'Issoudun,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2021,** est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Monsieur Gérald BIRBA	Technicien	Technicien principal de 2ème classe
Monsieur Christophe HEYRAUD	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe
Madame Catherine MABED	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur Sylvain CHOLLET	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame Christelle MONJOT	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur Franck DISTRIQUIN	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame Marcelline CHOISNE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame Samanta CHARBONNIER	Atsem principal de 2ème classe	Atsem principal de 1ère classe
Madame Nadège EGRE	Atsem principal de 2ème classe	Atsem principal de 1ère classe
Monsieur Patrick ALBARAO	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Jérôme CHAPIOTIN	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe

Monsieur Pascal-Michel ROBIN	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Nicolas SCHAPPACHER	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur Yves AUROY	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Frédéric MARTIN	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Boris POTTIER	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à la comptable de la collectivité, ainsi qu'au **Centre de Gestion de l'Indre,** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera affiché en Mairie et au Centre Technique Municipal.

Fait à Issoudun, le 26 février 2021.

Le Maire,

MAIRIE D'ISSOUDUN (36 Indre)

André LAIGNEL

Le Maire d'Issoudun soussigné certifie que le présent acte publié et notifié le 3/03/2021 est exécutoire en application de l'art. de la loi 82-623 du 22-07-82

Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Guy LEON

P/o La DGAS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Publié le 9 mars 2021.